



PAR COURRIEL

Madame Jennifer Maccarone  
Députée de Westmount-Saint-Louis  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
2<sup>e</sup> étage, Bureau 2.39œ  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Députée,

En réponse à votre question inscrite au feuillet du 30 mars 2022, nous soulignons que le gouvernement agit depuis plusieurs années pour prévenir la discrimination et le harcèlement de nature homophobe et transphobe en milieu de travail. À titre d'exemple, en 2017, le MTESS s'est engagé, dans le *Plan d'action de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022*, à mettre à jour le guide *Profiter du plein potentiel d'une main-d'œuvre diversifiée*. En novembre 2020, ce document a été présenté au personnel des services aux entreprises du MTESS pour lui offrir un meilleur accompagnement et le sensibiliser à la gestion de la diversité sexuelle et de genre en emploi. Depuis, il est disponible pour consultation par l'ensemble du personnel du MTESS.

En 2021, la CNESSST a accordé une subvention de 90 000 dollars à la Fondation Émergence pour son projet *ProAllié : milieux de travail inclusifs des personnes LGBTQ+*, lequel comprend la réalisation d'un sondage auprès des travailleuses et travailleurs des communautés LGBTQ et une offre de formation aux employeurs qui souhaitent rendre leur milieu de travail exempt de harcèlement.

Les résultats de sondages comme ceux de la Fondation Émergence nous rappellent malheureusement qu'il reste du travail à faire pour que les milieux de travail soient plus inclusifs et sécuritaires pour les membres des communautés LGBTQ.

Dans ce contexte, le ministère de la Justice continuera de collaborer avec ses partenaires gouvernementaux, notamment le MTESS, pour poursuivre les efforts afin de contrer l'homophobie et la transphobie en milieu de travail.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, nos salutations distinguées.

Le ministre de la Justice et procureur général du Québec,

SIMON JOLIN-BARRETTE